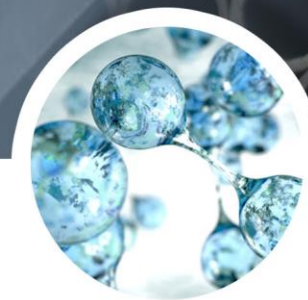




Assemblée Générale des Actionnaires

22 mai 2025



Ordre du Jour

 SUJET

 INTERVENANT

 SLIDE

1	Stratégie du Groupe	Philippe Guillemot, Président-directeur général	3
2	Résultats 2024	Sascha Bibert, Directeur Financier	10
3	Allocation du capital	Philippe Guillemot, Président-directeur général	17
4	Gouvernance et rémunération	Pierre Vareille, Vice-président du Conseil d'administration et Administrateur référent	22
5	Rapport des Commissaires aux comptes	Philippe Grandclerc, KPMG	40
6	Questions / Réponses		48
7	Résolutions	Sarah Dib, Secrétaire générale du Groupe	49



1

Stratégie du Groupe

Philippe Guillemot

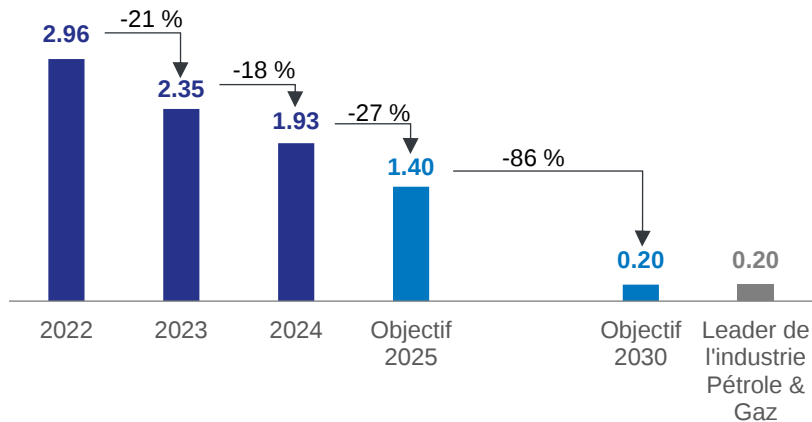
*Président du Conseil d'administration
et Directeur-général*



La Santé et la Sécurité Restent Notre Priorité Absolue

Notre ambition : Atteindre les meilleurs standards en matière de sécurité de l'industrie Pétrole & Gaz

Taux de fréquence des accidents déclarés



6	4	2	Accidents graves laissant des séquelles à vie
1	0	1	Décès

CAP 2030 : Notre vision en matière de santé et de sécurité

Zéro

Accident grave laissant des séquelles à vie

<0,2

Taux de fréquence des accidents déclarés

Zéro

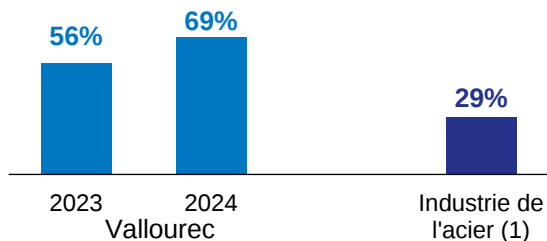
Maladie professionnelle

Le taux de fréquence des accidents déclarés (TRIR) comprend les salariés de Vallourec, les travailleurs intérimaires et les sous-traitants. Leaders de l'industrie sur la base des données 2022 de l'IOPG

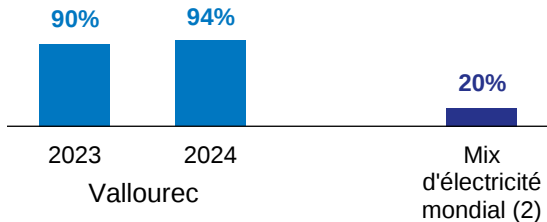
Une Décarbonation Toujours Plus Significative

Une chaîne d'approvisionnement bien positionnée

% d'acier issu de ferrailles recyclées

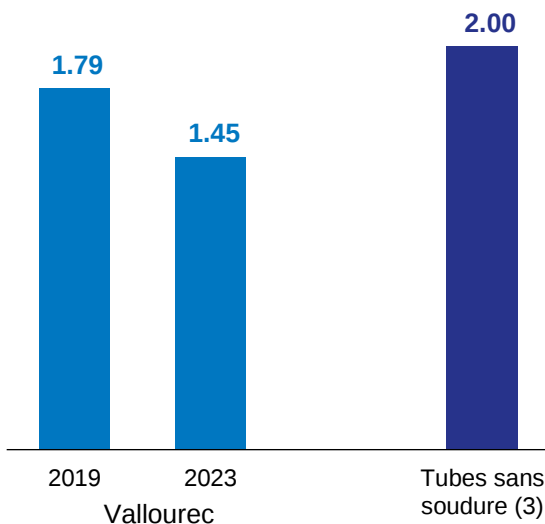


% d'électricité bas carbone



Une empreinte carbone de référence dans l'industrie

Tonnes de Co_2e / tonne de tubes



Leviers clés de décarbonation

Efficacité opérationnelle

- ✓ Nouvelles routes industrielles
- ✓ Électricité bas carbone
- ❑ Initiatives d'efficacité énergétique

Innovation des procédés

- ✓ Utilisation de charbon de bois issu de la biomasse
- ❑ Réduction des émissions de méthane

Recherche sur les nouvelles technologies

- ❑ L'hydrogène comme alternative au gaz naturel
- ❑ Captation du carbone

Source : (1) WorldSteel Association, (2) Agence Internationale de l'Energie; (3) Environmental Product Declaration (EPD) basé sur l'Analyse de Cycle de Vie – Norme internationale PCR 2023:01 v1.0.1 « Fabricated Metal Products, except Construction Products », EPD publiées au sein du secteur.

Feuille de Route de Vallourec

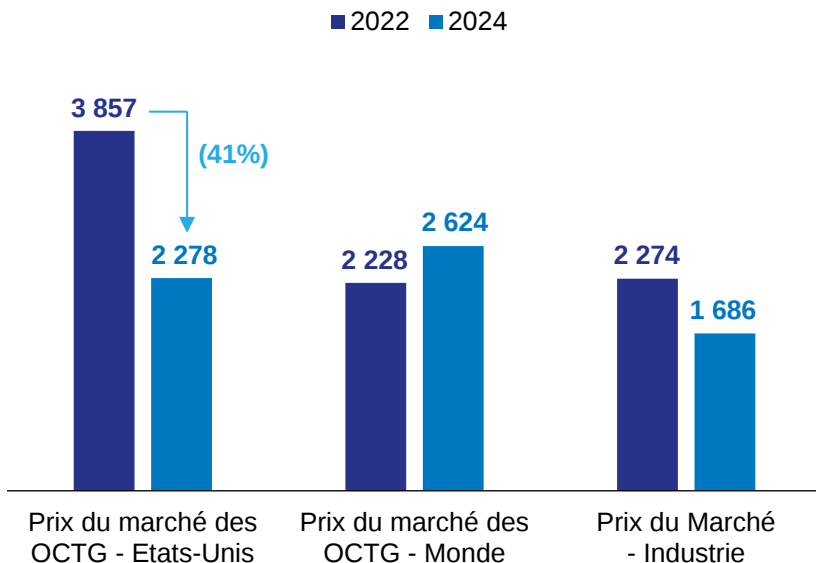
Plus rentable, plus résilient et générant davantage de trésorerie



Efficacité de la Stratégie “Value over Volume”

Evolution des prix de marchés des tubes OCTG...

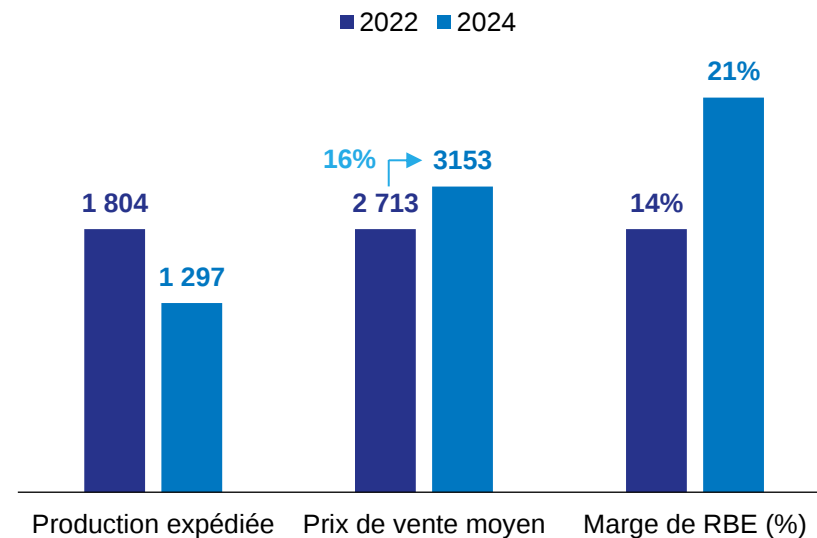
Prix du marché des OCTG – (\$ / Tonne)



Source : Rystad Energy, PipeLogix

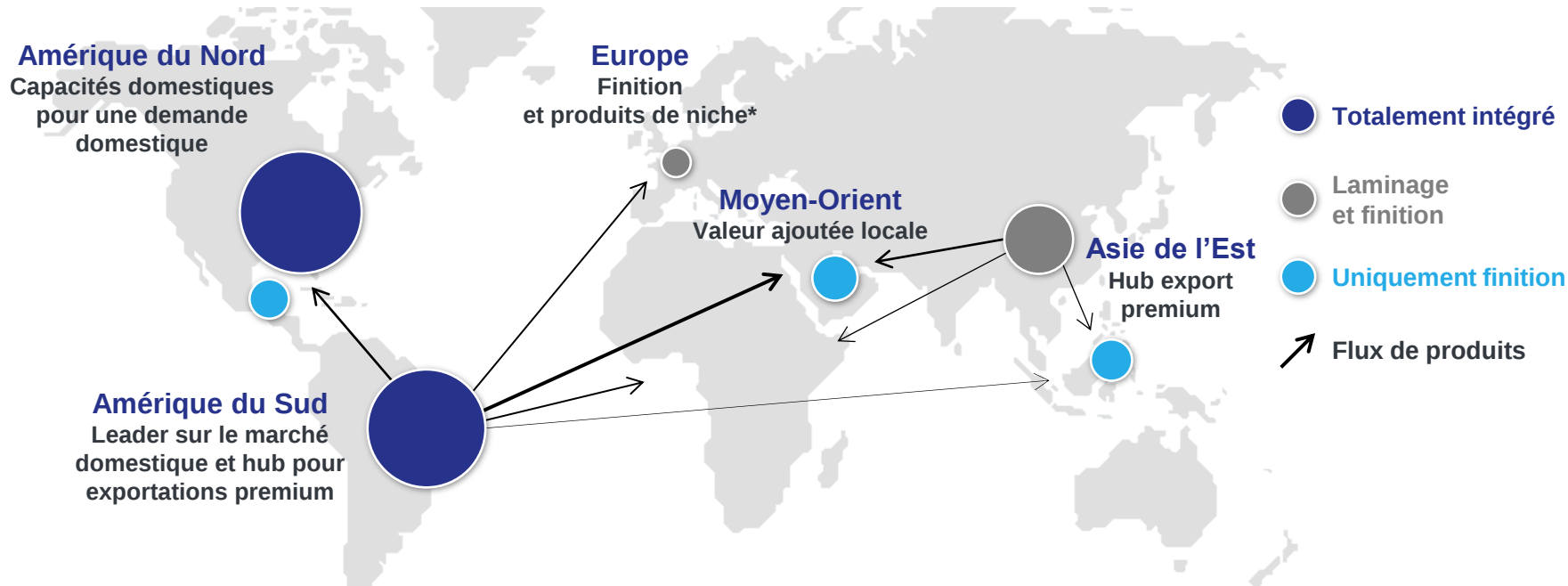
... et performance solide de Vallourec

Indicateurs clés de performance – Vallourec Tubes



Des Pôles de Production au Plus Près de nos Clients

Une empreinte mondiale à faible coût avec des actifs industriels sur les principaux marchés du Groupe



Note : Les flèches de flux de produits représentent les ventes de produits finis et ne tiennent pas compte des flux intermédiaires vers les unités de finition locales.

* La capacité de laminage en Europe se réfère à la forge d'Aulnoye.

Priorités à Moyen Terme

1

Poursuivre notre engagement pour devenir un leader mondial en matière de santé et de sécurité, accélérer notre trajectoire de décarbonation

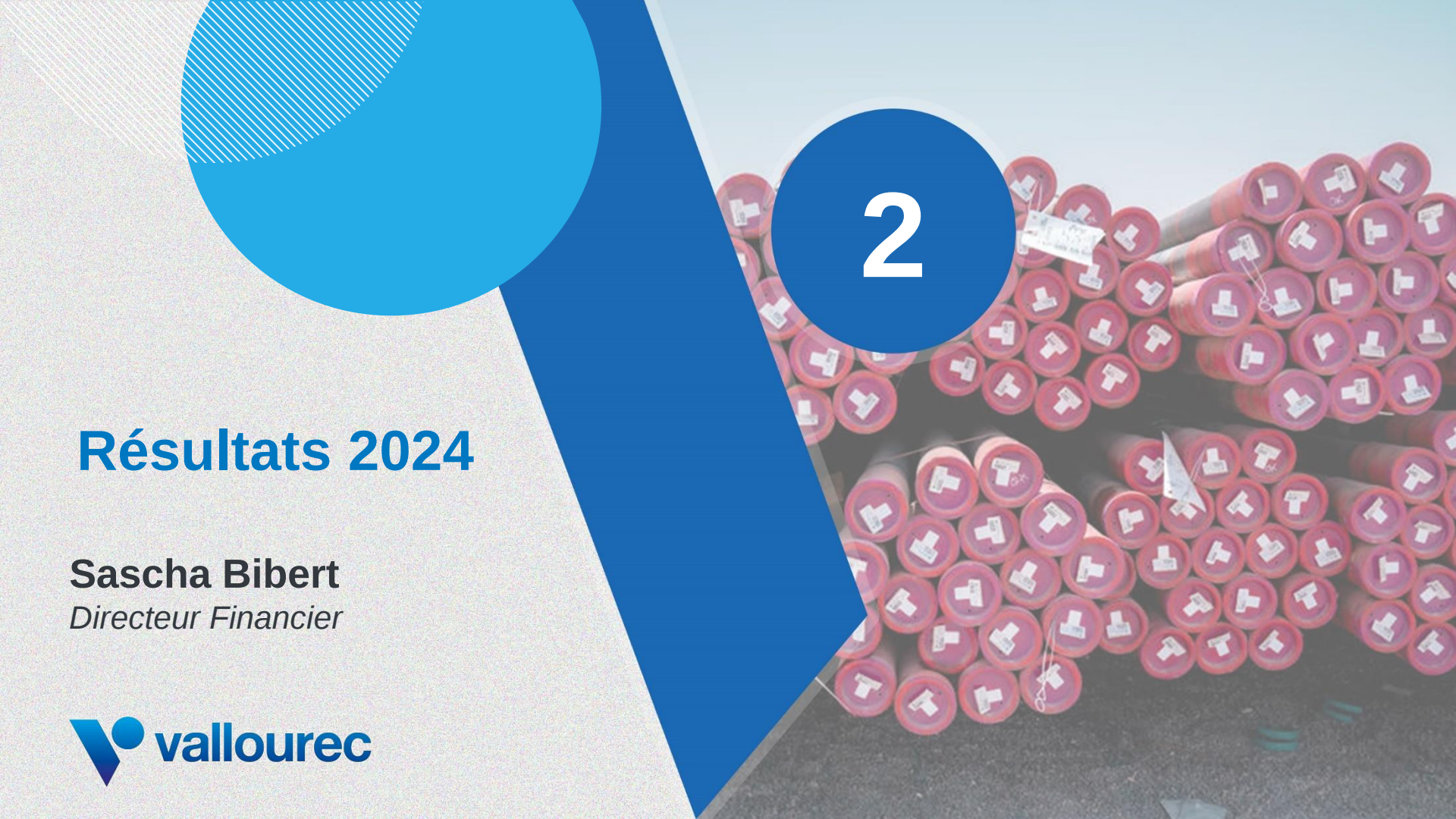


2

Améliorer structurellement nos marges et réduire l'écart avec nos principaux concurrents

3

Faire de l'action Vallourec un véhicule d'investissement à fort rendement pour nos actionnaires



2

Résultats 2024

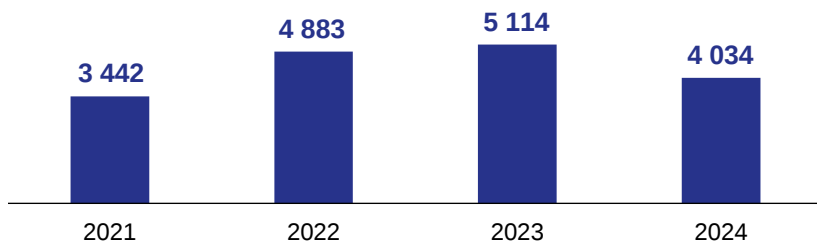
Sascha Bibert
Directeur Financier



Analyse des Résultats Annuels

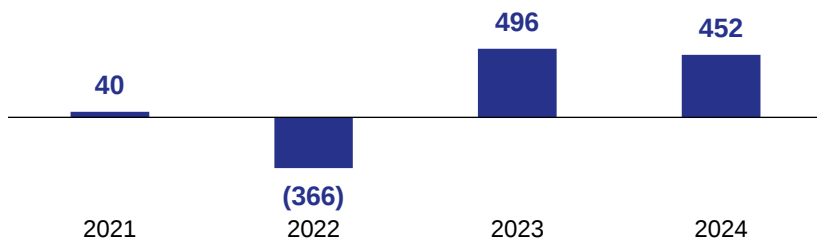
Chiffres d'affaires Groupe

En millions d'euros



Résultat net

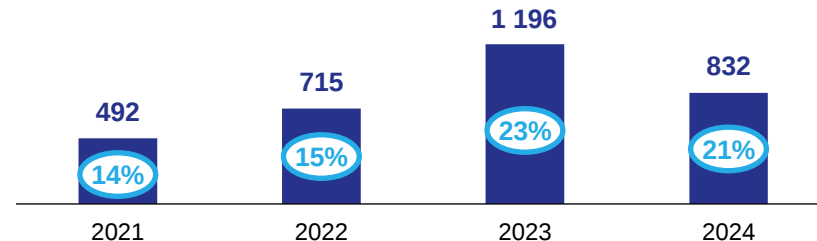
Résultat net, part du Groupe (en millions d'euros)



Voir "Définitions des données financières à caractère non strictement comptable" en annexe

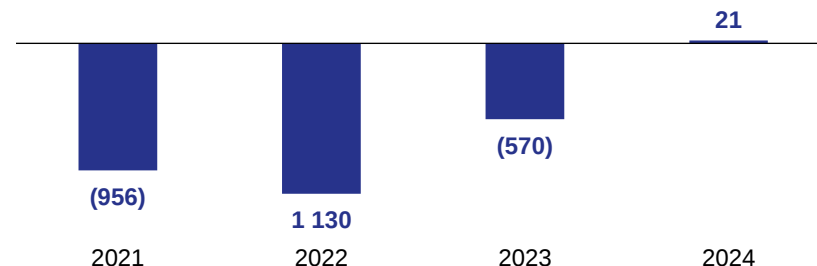
RBE Groupe et marge RBE

En millions d'euros et en % du chiffre d'affaires



Trésorerie nette (Dette nette)

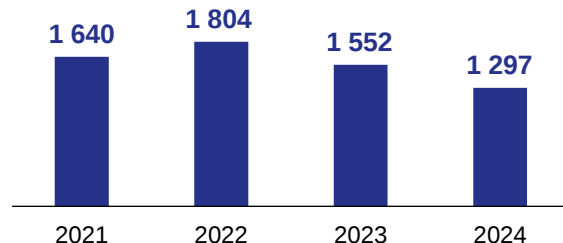
En millions d'euros



Résultats Annuels du Segment Tubes

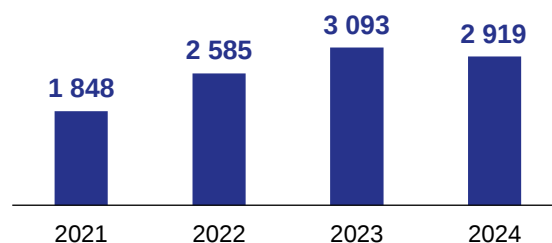
Production vendue

En milliers de tonnes



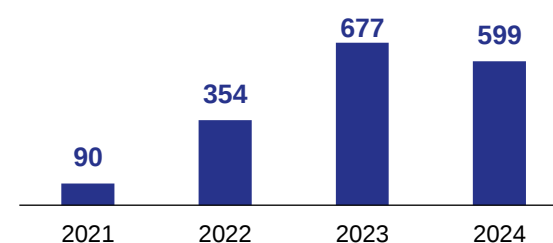
Prix de vente moyen

€/ tonne



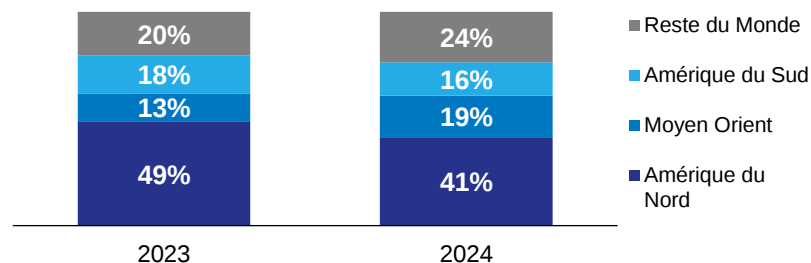
RBE par tonne

€/ tonne



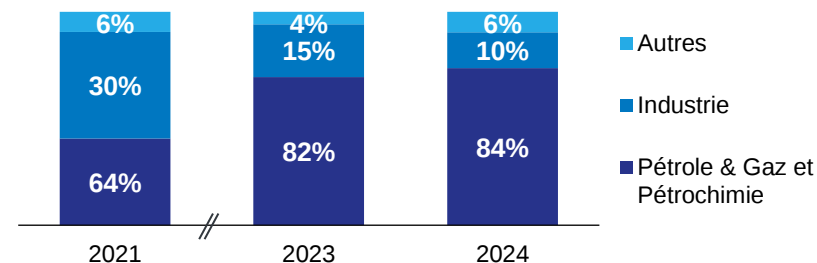
Chiffre d'affaires par zone géographique

% du chiffre d'affaires



Chiffre d'affaires par marché

% du chiffre d'affaires

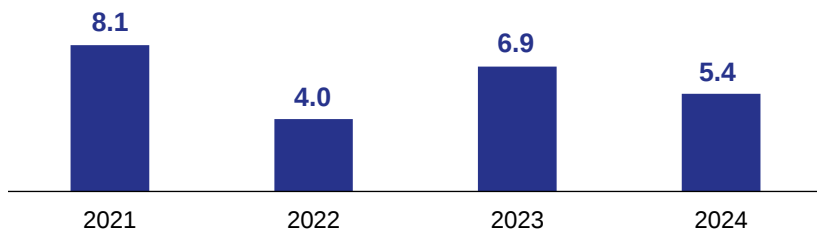


Voir « Définitions des données financières à caractère non strictement comptable » en annexe.

Résultats Annuels du Segment Mine & Forêts

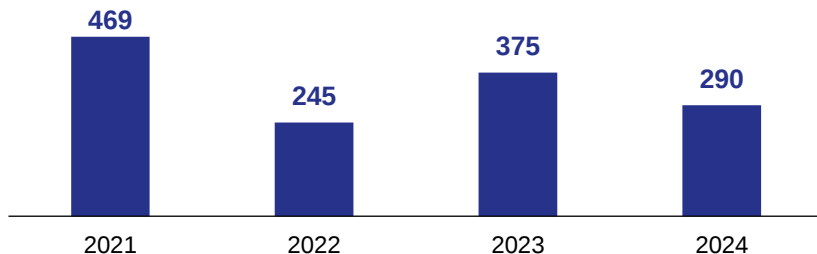
Production vendue

En millions de tonnes



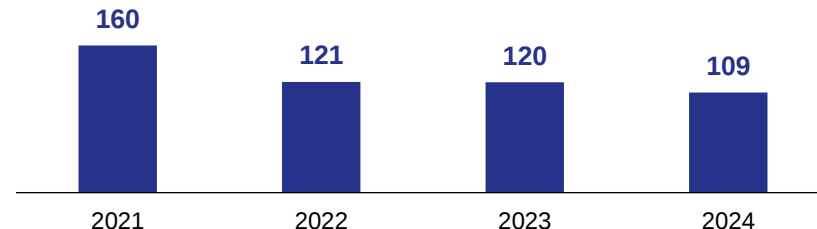
Chiffre d'affaires

En millions d'euros



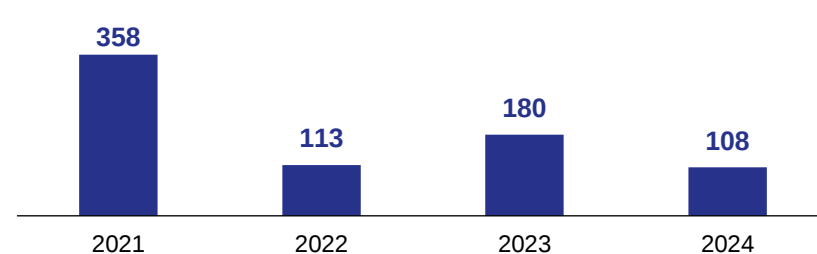
Prix moyen du marché du minerai de fer¹

Dollars / tonne (moyenne annuelle)



RBE

En millions d'euros



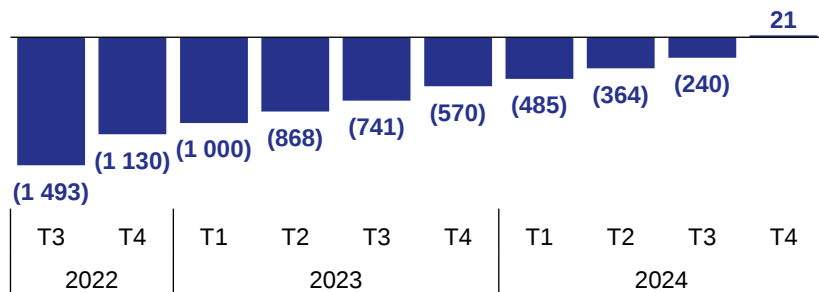
Voir « Définitions des données financières à caractère non strictement comptable » en annexe.

¹ Les prix du marché correspondent à l'indice Platts 62 % Fe CFR Chine.

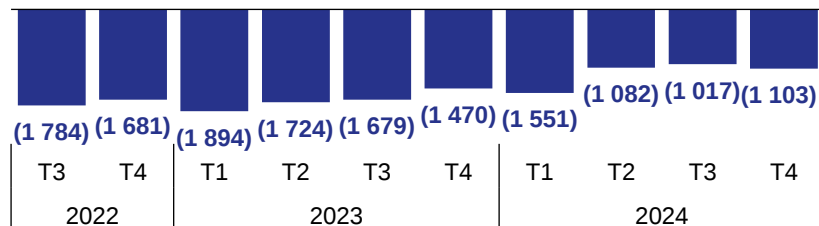
Dettes et Liquidités

Trésorerie nette et dette brute

Trésorerie nette (Dette Nette) (en millions d'euros)



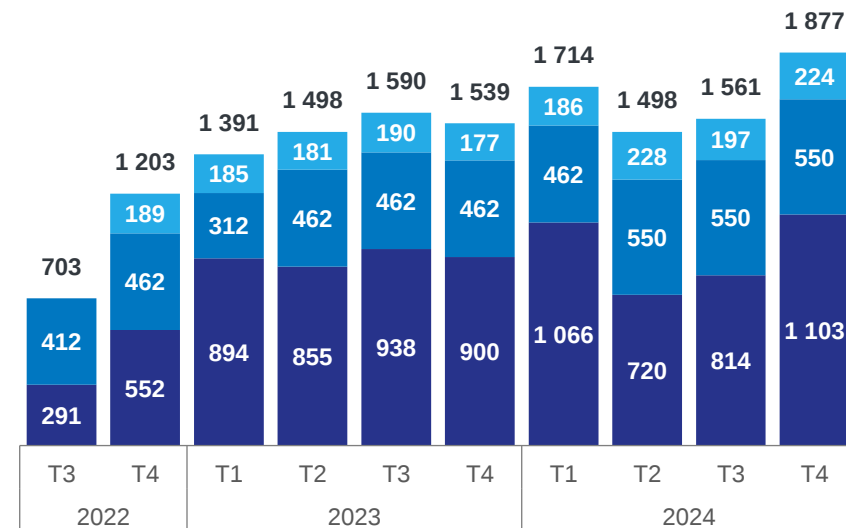
(Dette) Brute (en millions d'euros)



Voir « Définitions des données financières à caractère non strictement comptable » en annexe.

Liquidités

En millions d'euros

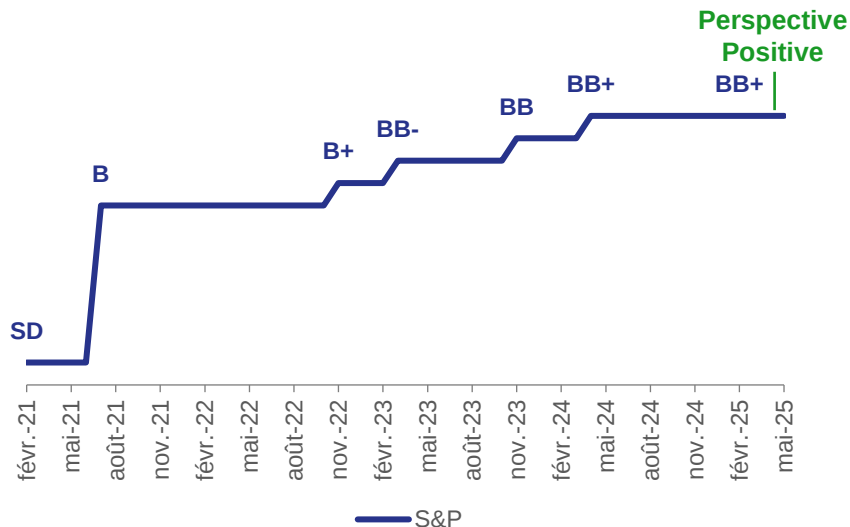


■ Trésorerie et équivalents de trésorerie ■ RCF disponible ■ ABL disponible

Constante Amélioration des Notations de Crédit

Relèvements successifs des notes et perspectives

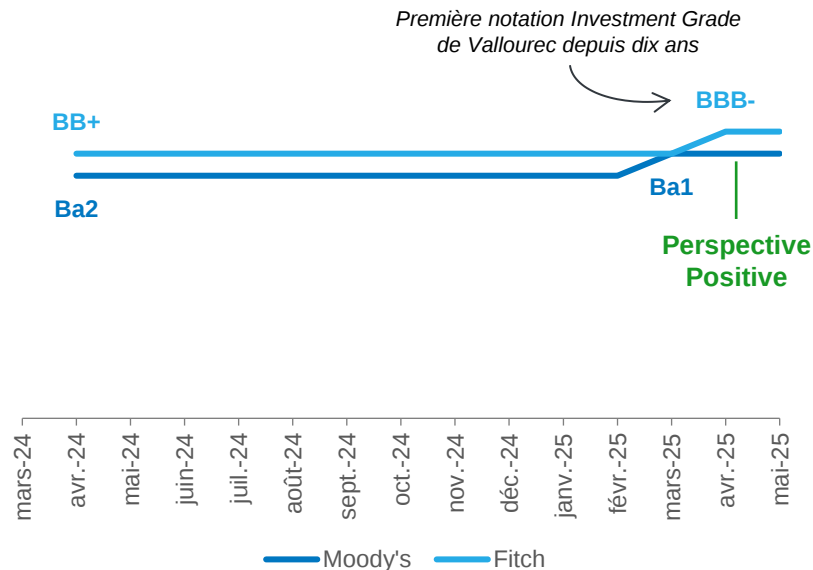
Notation Long-Terme S&P



Source : S&P Global, Moody's, Fitch Ratings

et une 1ère notation *Investment Grade* pour Vallourec

Notations Long-Terme Moody's et Fitch



Les Récentes Notations Soulignent la Résilience de Vallourec

S&P Global

Notation long terme **BB+**
Perspective **Positive**
Date de revue 19 mars 2025

« Le changement de perspective est principalement porté par une activité plus robuste et plus résiliente aux cycles grâce à l'amélioration des marges et à une structure de coûts de plus en plus flexible. »

MOODY'S

Notation long terme **Ba1**
Perspective **Positive**
Date de revue 12 mars 2025

« Le relèvement de la notation de crédit reflète la transformation réussie du portefeuille de produits de Vallourec vers des produits à plus forte valeur ajoutée et la réduction de ses coûts fixes industriels, associées à sa politique financière mesurée. »

FitchRatings

Notation long terme **BBB-**
Perspective **Stable**
Date de revue 10 avril 2025

« Le profil d'activité de Vallourec s'est amélioré au cours des dernières années porté par une empreinte industrielle optimisée, des réductions de coûts et le choix de privilégier la valeur aux volumes, soutenu par sa position solide sur le marché des tubes sans soudure. »

Source: S&P Global, Moody's, Fitch Ratings



3

Allocation du Capital

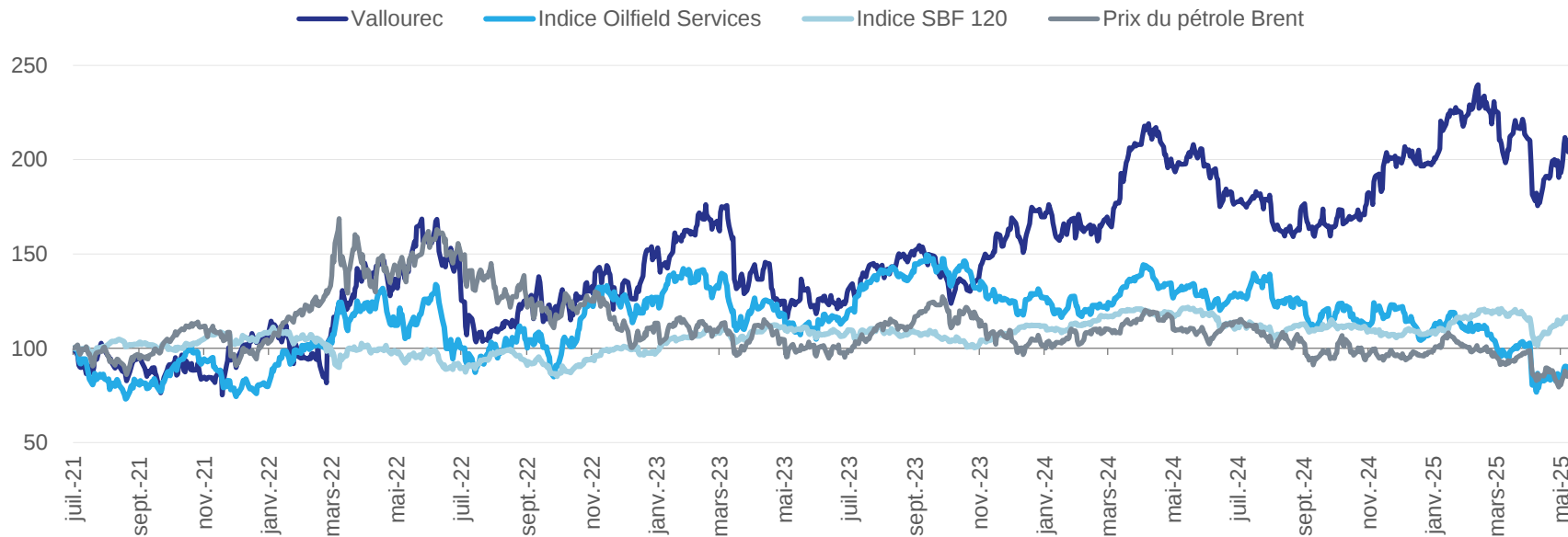
Philippe Guillemot

*Président du Conseil d'administration
et Directeur-général*



Importante Création de Valeur depuis la Restructuration Financière de 2021

Prix indexé (1er juillet 2021 = 100)



Source : Bloomberg. L'indice Oilfield Services fait référence à l'indice PHLX Oil Services (OSX).

Stratégie d'Allocation du Capital de Vallourec



Maintenir un bilan à l'épreuve des crises

- Conserver une importante flexibilité financière et stratégique avec plus de 1 milliard d'euros de liquidités disponibles
- Maintenir un levier financier (dette nette/EBITDA) dans un intervalle de +/- 0,5x
- Réduire le risque de marché principalement grâce à une dette à long terme et à taux fixe



Conserver et développer notre position sur les marchés premium

- Garantir la pérennité des actifs avec des dépenses de maintenance annuelles entre 100 et 125 millions d'euros
- Investir 50 à 75 millions d'euros par an dans des projets qui renforcent la capacité de production de tubes premium et les réserves minières de haute qualité



Faire de l'action Vallourec un véhicule d'investissement à fort rendement

- Distribuer 80 à 100 % de la génération de trésorerie globale¹ aux actionnaires
- Conserver la flexibilité nécessaire pour permettre des retours sur investissement via la distribution de dividendes et/ou le rachat d'actions
- Objectif : inclure chaque année le dividende dans le retour aux actionnaires

¹ Vallourec conservera la possibilité de distribuer des flux de trésorerie supplémentaires sur une base discrétionnaire.

Faire de Vallourec un Véhicule d'Investissement à Fort Rendement

Devenir l'une des sociétés de son secteur les plus rémunératrices pour ses actionnaires

Principes du retour aux actionnaires de Vallourec

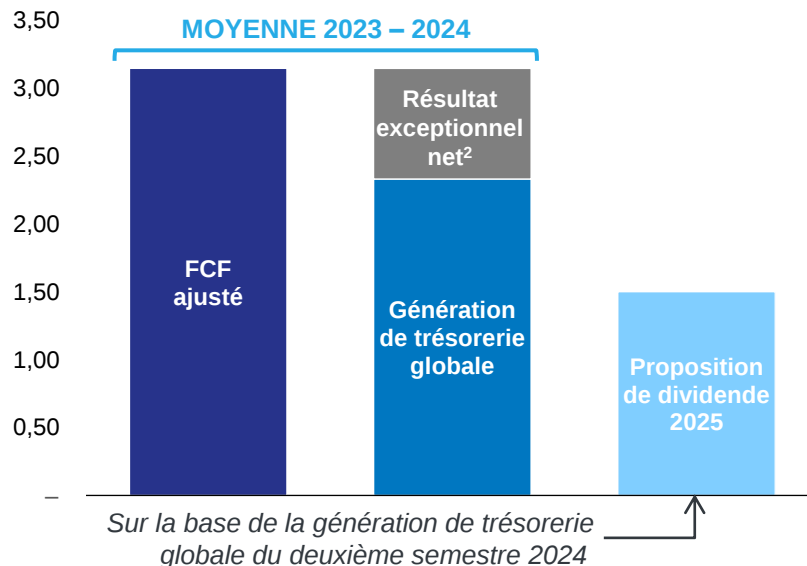
- Distribution de 80 à 100 % de la génération de trésorerie globale
 - Le montant total de la génération de trésorerie globale l'année précédente sera redistribué au plus tard lors de la proposition de dividende à l'Assemblée Générale des actionnaires
 - Les objectifs en matière de levier financier et de liquidité détermineront le taux de distribution au sein de la fourchette de rendement cible
- Flexibilité dans le mécanisme de distribution
 - Distribution récurrente d'un dividende annuel
 - Rachats d'actions effectués à la discrétion du Conseil d'administration, en tenant compte des conditions réglementaires et de marché, et de l'objectif de réduire la dilution future
- **Proposition d'un dividende de 1,50 € par action en 2025**
 - Structure du capital cible atteinte au deuxième trimestre 2024
 - 90 % de la génération de trésorerie globale du deuxième semestre à distribuer¹

¹ Sur la base du capital social au 31 décembre 2024.

² Le résultat exceptionnel net se définit comme la somme des charges de restructuration et autres éléments non récurrents et des cessions d'actifs et autres éléments ayant une incidence sur la trésorerie. Voir « Définitions des données financières à caractère non strictement comptable » en annexe

Génération d'importants flux de trésorerie

En euros par action



En Résumé ...

1

Vallourec a connu une nouvelle année riche en succès, ponctuée par la réduction totale de sa dette nette avec un an d'avance



2

Vallourec est un leader de l'industrie en matière de décarbonation, et affiche des ambitions fortes pour la santé et la sécurité de ses collaborateurs

3

Vallourec poursuit ses efforts pour devenir plus résilient, plus rentable et plus rémunérateur pour ses actionnaires



4

Gouvernance et Rémunération

Pierre Vareille

*Vice-président du Conseil
d'administration et Administrateur
référént*



4.1

Le Conseil d'administration

Conseil d'Administration

 Philippe Guillemot Président-directeur général	 Pierre Vareille Vice-président et Administrateur référent Président du Comité NG* Président du Comité des rémunérations <i>Indépendant</i>	 Angela Minas Présidente du Comité d'audit Comité des rémunérations Comité RSE Comité NG* <i>Indépendante</i>	 Corine de Bilbao Présidente du Comité RSE et Administratrice référente en matière de RSE Comité d'audit <i>Indépendante</i>	 Hera Siu Comité d'audit Comité RSE Comité NG* Comité des rémunérations <i>Indépendante</i>	 Luciano Siani Pires Comité RSE Comité d'audit <i>Indépendant</i>
 Frida Norrbom Sams Comité RSE <i>Indépendante</i>	 Genuino Magalhães Christino Comité d'audit Comité des rémunérations Direction d'ArcelorMittal	 Keith James Howell Comité NG* Direction d'ArcelorMittal	 Annelise Le Gall Comité RSE Administratrice représentant les salariés	 Patrick Poulin Comité des rémunérations Administrateur représentant les salariés	

67 % d'indépendants

7 nationalités

44 % de femmes

* Comité NG : Comité des nominations et de la gouvernance

Ratification et Cooptation de M. Keith James Howell

Ratification de la cooptation et du renouvellement du mandat d'un administrateur proposé à l'AG



Keith James Howell

Direction d'ArcelorMittal

Ratification de la cooptation de M. Keith James Howell en qualité d'Administrateur et renouvellement de son mandat (4^e résolution)

Non-renouvellement des mandats de deux administrateurs

Les mandats de M. Pierre Vareille et de M. Patrick Poulin arrivent à leur terme à l'issue de l'Assemblée Générale. M. Pierre Vareille n'a pas souhaité que son mandat soit renouvelé. Conformément aux termes de l'article L.225-27-1 du Code de commerce, le mandat de M. Patrick Poulin ne sera pas renouvelé, le nombre d'administrateurs n'étant pas supérieur à 8. En conséquence, dans l'hypothèse d'un vote positif de l'Assemblée Générale des actionnaires sur cette quatrième résolution, les chiffres clés de la composition du Conseil d'administration seraient modifiés comme suit :

62,5 % d'indépendants

7 nationalités

50 % de femmes

À l'issue de l'Assemblée Générale, Mme Angela Minas, présidente du Comité d'Audit, prendra également le rôle d'Administratrice Référente, Mme Hera Siu celui de Présidente des comités des nominations et de la gouvernance et des rémunérations, et Mme Annelise Le Gall, administratrice représentant les salariés, deviendra membre du Comité des rémunérations.

4.2

Rémunération 2024 du Président-directeur général

Rémunération du Président-directeur général en 2024

Philippe Guillemot (Président du Conseil d'administration et Directeur-général)

Part fixe annuelle

- Fixée à 1 000 000 euros (inchangée par rapport à 2023)

Part variable annuelle

- Principe : la part variable varie de 0 à 100 % de la part fixe à la cible et peut atteindre 135 % en cas d'atteinte des objectifs maximum
- Au titre de l'exercice 2024, la part variable pouvait être augmentée de 30 % additionnels en cas de dépassement des objectifs de désendettement du Groupe, la part variable maximale pouvant alors atteindre 175,5 % de la rémunération cible (montant maximum cohérent avec les analyses de marché au sein du SBF 120)
- Au titre de l'exercice 2024, le taux est de 77,40 % de la part fixe de la rémunération (774 006 €), après application de l'objectif « accélérateur »

Résultat de la Part Variable 2024



OBJECTIFS (% de la part fixe)	RÉSULTATS	
Performance financière (60%)	19,575%	
EBITDA par tonne (18%)	0,00%	
EBITDA Groupe(24%)	0,00%	
"Inventories" (Days On Hold) (18%)	19,575%	
Performance opérationnelle (20%)	27,00%	
Accélération de la performance opérationnelle (20%)	27,00%	
Performance RSE (20%)	8,35%	
Qualité (5%)	6,750%	
Sécurité (TRIR)(a) (10%)	0,00%	
Émissions carbone (2,50%)	3,375%	
Mixité : % de femmes cadres recrutées ou promues sur des postes correspondant au grade 20 et plus (2,50 %)	2,850%	
Total (100%)	59,550%	Vs. 2023 : 95,058%
“Accélérateur” (30%)	30,00%	
Total après application de “accélérateur”	77,400% soit 774,006 €	

S’agissant de l’objectif sécurité, le Conseil d’administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a décidé de fixer le taux correspondant à ce critère à 0 % sur la base des résultats de l’indicateur de *Total Recordable Injury Rate* (TRIR), qui mesure le nombre d’accidents déclarés par million d’heures travaillées.

Bien que l’objectif TRIR ait été atteint cette année, le décès que nous avons eu à déplorer sur notre site de Muskogee explique le pourcentage d’atteinte du critère à 0.

Autres Éléments de la Rémunération du Président-directeur général

Retraite supplémentaire

- Participation aux régimes existants de retraite supplémentaire à cotisations définies offerts aux mandataires sociaux et cadres dirigeants du groupe Vallourec :
 - Article 82 : versement en numéraire de 335 365,8 €, cotisation à verser de 335 365,8 €
 - Article 83 : cotisations versées de 22 256,64 €

Avantages en nature

- En 2024, le Président-directeur général a bénéficié de la mise à disposition d'une voiture de fonction

Clause de non-concurrence

- Le Président-directeur général n'a pas bénéficié du versement d'une clause de non-concurrence

Indemnité de fin de mandat en cas de départ contraint

- Le Président-directeur général n'a pas bénéficié du versement d'une indemnité de fin de contrat

4.3

Politique de Rémunération du Président–directeur général pour 2025

Politique de Rémunération du Président-directeur général pour 2025 (1/2)

Part fixe annuelle

- M. Philippe Guillemot, Président-directeur général : 1 000 000 € (inchangée par rapport à 2024)

Part variable annuelle

- Pour le Président-directeur général, la part variable continuera de varier de 0 à 100 % de la part fixe cible et de pouvoir atteindre 135 % en cas d'atteinte des objectifs maximum
- Au titre de l'exercice 2025 la part variable du Président-directeur général pourra être augmentée de 30 % additionnels en cas de dépassement des objectifs de flux de trésorerie disponible ajusté du Groupe, la part variable maximum pouvant alors atteindre 175,5 % de sa rémunération cible (montant maximum cohérent avec les analyses marché au sein du SBF 120)
- Cet « accélérateur » de 30 % s'appliquera également, avec le même mécanisme, à la rémunération variable des cadres et dirigeants du Groupe

Instruments de fonds propres : aucune action de préférence gratuite supplémentaire ne sera attribuée en 2025

Politique de Rémunération du Président-directeur général pour 2025 (2/2)

Objectifs de la part variable 2025

- **Performance financière : 60%** (inchangée par rapport à 2024)
 - EBITDA (24%)
 - EBITDA par tonne (18%)
 - Stock ("*Inventory Days on Hand*") (18%)
- **Performance opérationnelle : 20%**
 - Accélération de la performance (20%)
- **RSE : 20%**
 - Qualité (5%)
 - Sécurité (10%)
 - Émissions de carbone (2,50%)
 - Mixité (2,50%)

Autres Éléments de la Politique de Rémunération du Président-directeur général en 2025 (1/2)

- **M. Philippe Guillemot ne bénéficie pas d'un contrat de travail**
- **Retraite supplémentaire (inchangée)**
 - Participation aux régimes existants de retraite supplémentaire à cotisations définies offerts aux mandataires sociaux et cadres dirigeants du groupe Vallourec, à savoir (i) le régime obligatoire à cotisations définies du Groupe (article 82) et (ii) le régime individuel soumis à des critères de performance (article 83)
- **Clause de non-concurrence (inchangée)**
 - Durée : 18 mois avec possibilité pour le Conseil d'administration d'y renoncer au moment du départ
 - Territoire : Europe, Moyen-Orient, États-Unis, Mexique, Argentine, Brésil, Chine, Ukraine et Russie
 - Champ : toute collaboration avec une société ou un groupe de sociétés réalisant plus de 50 % de son chiffre d'affaires annuel consolidé dans la conception, la production, la vente ou l'utilisation de tubes sans soudure au carbone ou tout type de solution venant en concurrence avec les tubes sans soudure dans l'industrie de l'acier pour une application dans le domaine énergétique
 - Indemnité : 12 mois de rémunérations monétaires fixes et variables brutes (sur la base de la moyenne des rémunérations fixes et variables versées au cours des deux exercices précédant la date du départ)
Cette somme sera versée par avances mensuelles égales pendant toute la durée d'application de la clause
 - Paiement de l'indemnité de non-concurrence exclu en cas de retraite ou si le dirigeant a de plus de 70 ans

Autres Éléments de la Politique de Rémunération du Président-directeur général en 2025 (2/2)

Indemnité de fin de mandat en cas de départ contraint (inchangée)

- Plafonnée à deux ans de rémunération brute (fixe et variable), calculée sur la base de la moyenne des rémunérations annuelles fixes et variables brutes due au titre des deux exercices fiscaux précédant la date du départ
- Le montant de l'indemnité de fin de mandat dépendra du taux de réalisation des objectifs de la part variable annuelle des trois derniers exercices précédant le départ
- Une révocation motivée par une faute grave ou lourde ne donnera pas lieu au paiement de l'indemnité
- Aucune indemnité de fin de mandat ne sera due en cas de départ volontaire, si le dirigeant a la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite à brève échéance ou encore en cas de fin de mandat en raison de l'atteinte de la limite d'âge
- Le montant cumulé de l'indemnité de fin de mandat et de la contrepartie financière de l'obligation de non-concurrence sera plafonné à deux ans de rémunération brute (fixe et variable)

4.4

Rémunération des Administrateurs en 2024

Rémunération des Administrateurs au Titre de l'Année 2024



MANDATAIRES SOCIAUX NON EXÉCUTIFS

MONTANTS VERSÉS

Pierre Vareille	197 500
Corine de Bilbao	99 000
Luciano Siani Pires	113 500
Angela Minas	167 500
Hera Siu	135 500
Frida Norrbom Sams (a)	47 000
Genuino Magalhães Christino (b)	N/A
Keith James Howell (c)	N/A
Patrick Poulin	51 000
Annelise Le Gall (d)	N/A
Gareth Turner (e)	197 500
TOTAL	811 000

(a) Mme Frida Norrbom Sams a été nommée administratrice le 23 mai 2024.

(b) M. Genuino Magalhães Christino a été nommé administrateur le 23 mai 2024 sous condition de réalisation de la cession par Apollo de sa participation à ArcelorMittal. Son mandat a pris effet le 5 août 2024 sur constatation de la réalisation de cette opération. Il a renoncé à percevoir une rémunération d'administrateur.

(c) M. Keith James Howell a été coopté aux fonctions d'administrateur le 10 août 2024 en remplacement de M. Gareth Turner. Il a renoncé à percevoir une rémunération d'administrateur.

(d) Administrateur représentant les salariés à partir du 10 décembre 2024.

(e) M. Gareth Turner a renoncé à percevoir une rémunération au titre de son mandat d'administrateur.

4.5

Politique de Rémunération des Administrateurs pour 2025

Politique de Rémunération des Administrateurs pour 2025 (1/2)



1 250 000 € : montant de l'enveloppe annuelle susceptible d'être allouée aux administrateurs

Allocation de l'enveloppe:

- **Participation aux réunions du Conseil d'Administration et de ses comités**
 - **La participation d'un administrateur à une réunion du Conseil d'administration d'une durée égale ou supérieure à une heure, donne lieu au versement de :**
 - 3 000 euros en cas de présence physique (15 000 euros pour le Vice-Président du Conseil d'administration)
 - 1 500 euros en cas de participation par vidéoconférence ou par audioconférence (7 500 euros pour le Vice-Président du Conseil d'administration)
 - **La participation d'un administrateur à une réunion d'un comité du Conseil d'administration, d'une durée égale ou supérieure à une heure, donne lieu au versement de :**
 - 5 000 euros en cas de présence physique (10 000 euros pour le président du comité concerné)
 - 2 500 euros en cas de participation par vidéoconférence ou par audioconférence (5 000 euros pour le Vice-Président du Conseil d'administration)
 - Par exception, les réunions du Comité des rémunérations ne donnent lieu à aucune rémunération
- **Règle de présence physique**
 - Les participations par vidéoconférence ou audioconférence ne doivent pas excéder 40 % des réunions programmées. Au-delà de ce seuil, les administrateurs ne seront pas rémunérés pour les réunions (hors réunions exceptionnelles) auxquelles ils ont participé par vidéoconférence

Politique de Rémunération des Administrateurs pour 2025 (2/2)

- **Déplacements**

- **Prime de déplacement**

- Si la réunion du Conseil d'administration se tient en France, une prime d'un montant de 8 000 euros sera versée aux administrateurs s'étant déplacés depuis les États-Unis, la Chine ou le Brésil, et une prime d'un montant de 2 000 euros sera versée aux administrateurs s'étant déplacés depuis l'Europe (hors France)
 - Si la réunion du Conseil d'administration se tient dans un autre pays que la France, une prime d'un montant de 8 000 euros sera versée aux administrateurs s'étant déplacés depuis un autre pays que celui où se tient la réunion du Conseil d'administration

- **Frais**

- Les administrateurs ont droit au remboursement des frais exposés par eux dans le cadre de l'exercice de leur mandat (notamment les éventuels frais de déplacement et d'hébergement à l'occasion des réunions du Conseil et des comités)

- **Les censeurs ne perçoivent pas de rémunération**

- **Genuino Magalhães Christino et Keith James Howell ont renoncé à percevoir une rémunération au titre de leur mandat**

5

Rapports des Commissaires aux Comptes

Exercice clos
le 31 décembre 2024



Rapports des Commissaires aux Comptes



RAPPORTS SUR LES RÉOLUTIONS SOUMISES À VOTRE APPROBATION

- **Assemblée Générale Ordinaire**

- Rapport sur les comptes annuels (1^{ère} résolution)
- Rapport sur les comptes consolidés (2^{ème} résolution)

- **Assemblée Générale Extraordinaire**

- Rapport sur les opérations sur le capital (10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions)

RAPPORTS NE DONNANT PAS LIEU À UNE RÉOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Rapport spécial sur les conventions réglementées
- Rapport sur la conversion d'actions de préférence effectuée en application des statuts
- Rapport de certification (assurance modérée) des informations en matière de durabilité
- Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations environnementales et sociales

Rapports sur les Comptes Annuels et Consolidés

Assemblée Générale Ordinaire

Nous avons conduit un audit des comptes annuels et consolidés selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

TITRE DU RAPPORT	OPINION	JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT
Rapport d'audit sur les comptes annuels (1 ^{ère} résolution)	Certification sans réserve	Évaluation des titres de participation et des créances rattachées de la société Vallourec Tubes S.A.S.
Rapport d'audit sur les comptes consolidés (2 ^{ème} résolution)	Certification sans réserve	Évaluation de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles de l'UGT « <i>Vallourec South America Tubes</i> ».

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES : PAS D'OBSERVATION À FORMULER

- Nous avons vérifié que le rapport de gestion et les notes annexes aux comptes donnent une information appropriée, notamment en ce qui concerne l'exactitude et la sincérité des informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux et aux engagements consentis en leur faveur.
- Nous avons également procédé à la vérification du respect de la présentation des comptes consolidés au format d'information électronique unique européen, dit « ESEF » (n°2019/815) du 17 décembre 2018.

Rapport Spécial sur les Conventions Réglementées

TITRE DU RAPPORT	CONVENTIONS	OBSERVATIONS
Rapport spécial sur les conventions réglementées	Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale	Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce
	Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale	Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Rapports sur l'État de Durabilité

Nous avons conduit une revue de l'Etat de Durabilité et émis un rapport de certification en assurance modérée sur les informations publiées dans ce rapport. Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité

TITRE DU RAPPORT	OPINION	JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT
Rapport de certification des informations en matière de durabilité et du contrôle des exigences des informations prévues à l'Article 8 du règlement (UE) 2020/852	Certification sans réserve, avec une observation technique sur les limites méthodologiques et cas particuliers liés à la première application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce	• Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre pour déterminer les informations publiées (Double matérialité) et respect de l'obligation de consultation du comité économique et social • Conformité des informations incluses dans le rapport du Durabilité avec les exigences de l'article L.233-28-4 du Code de Commerce, y compris avec les ESRS • Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (Taxonomie)

Nous avons également émis un rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations environnementales et sociales. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Rapports sur les Opérations sur le Capital

Assemblée Générale Extraordinaire

RÉSOLUTION	OBJET	DURÉE DE L'AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	MODALITÉS
10 ^{ème}	Autorisation d'attribution gratuite d'actions ordinaires, existantes ou à émettre, soumise à des conditions de performance et de présence, au profit des membres du personnel ou de certaines catégories d'entre eux	14 mois	Les actions existantes ou à émettre ne pourront représenter plus de 1% du capital social à la date de la décision de leur attribution et dont le montant s'imputera à celui du plafond global de 1 831 427 euros prévu au paragraphe 2 de la 16 ^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée générale du 23 mai 2024.

- Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France.
- Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations, données dans le rapport du Conseil d'administration, portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions ordinaires.

Rapports sur les Opérations sur le Capital

Assemblée Générale Extraordinaire

RÉSOLUTION	OBJET	DURÉE DE L'AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	MODALITÉS
11 ^{ème}	Délégation de compétence pour décider l'augmentation du capital de votre société pour émettre des actions et/ou valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice des adhérents de plans d'épargne salariale mis en place au sein d'une entreprise du Groupe ou groupe d'entreprises françaises entrant dans le périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes de la Société	26 mois	La souscription pourra être réalisée directement ou par le biais d'un fonds commun de placement d'entreprise (« FCPE ») ; Le montant nominal maximum des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées ne pourra excéder 0,75% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration, étant précisé que : (i) ce plafond est commun avec le plafond prévu à la 12^{ème} résolution de la présente Assemblée générale, (ii) ce montant s'imputera sur le montant du plafond global de 1 831 427 euros prévu au paragraphe 2 de la 16^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée générale du 23 mai 2024, ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global qui pourrait éventuellement succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation et (iii) à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ou des bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions.

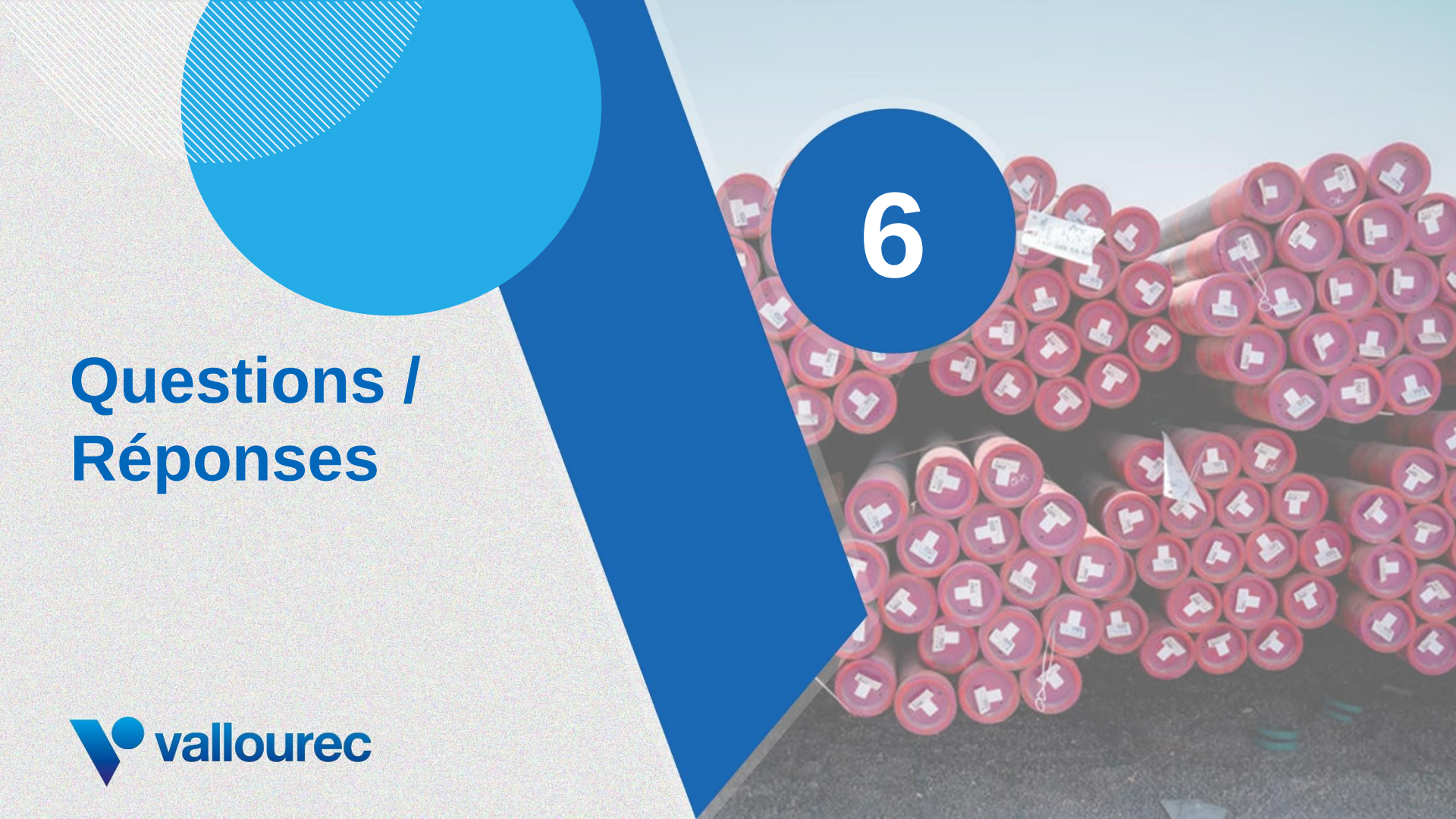
- Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France qui ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.
- Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de chaque émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.
- Le Conseil d'Administration n'a pas fixé, dans son rapport, les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées. Ainsi, nous ne pouvons pas donner notre avis sur celles-ci ainsi que sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription.
- Nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, en cas d'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration.

Rapports sur les Opérations sur le Capital

Assemblée Générale Extraordinaire

RÉSOLUTION	OBJET	DURÉE DE L'AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	MODALITÉS
12 ^{ème}	Délégation de compétence pour décider une émission (i) d'actions de la Société (à l'exclusion d'actions de préférence) et/ou (ii) de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ou d'autres sociétés (y compris des titres de capital donnant droit à l'attribution de titres de créance), avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée : • à des salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe Vallourec, • et/ou des fonds communs de placement d'entreprise ou autres entités ayant ou non la personnalité morale, d'actionnariat salarié investis en titres de la Société dont les porteurs de parts ou les actionnaires seront constitués de personnes mentionnées au point précédent, la souscription pouvant être réalisée directement ou par le biais d'un fonds commun de placement d'entreprise (« FCPE »).	18 mois	Le montant nominal maximum des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées ne pourra excéder 0,75% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration, étant précisé que : (i) ce plafond est commun avec le plafond prévu à la 11^{ème} résolution de la présente Assemblée générale, que (ii) ce montant s'imputera sur le montant du plafond global de 1 831 427 euros prévu au paragraphe 2 de la 16^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée générale du 23 mai 2024, ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global qui pourrait éventuellement succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation et que (iii) à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ou des bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions.

- Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France qui ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.
- Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de chaque émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.
- Le Conseil d'Administration n'a pas fixé, dans son rapport, les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées. Ainsi, nous ne pouvons pas donner notre avis sur celles-ci ainsi que sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription.
- Nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, en cas d'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration.

The background of the slide features a photograph of numerous red pipes stacked in rows. A large, stylized blue graphic is overlaid on the left side, consisting of a large circle and a diagonal bar. A smaller blue circle is positioned in the upper right, containing the number 6.

6

Questions / Réponses



7

Résolutions

7.1

Assemblée Générale Ordinaire

1^{ère} Résolution

• Ordinaire

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024

2^{ème} Résolution

• Ordinaire

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024

3^{ème} Résolution

• Ordinaire

Affectation du résultat de l'exercice 2024

4^{ème} Résolution

• Ordinaire

...
**Ratification de la cooptation de M. Keith James Howell en qualité d'Administrateur
et renouvellement de son mandat**

Approbation des informations relatives à la rémunération de chacun des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2024 requises par l'article L. 22-10-9-I du Code de commerce figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à M. Philippe Guillemot, en sa qualité de Président-directeur général

Approbation de la politique de rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2025

Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs (autres que le Président) pour l'exercice 2025



Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'intervenir sur les actions de la Société

7.2

Assemblée Générale Extraordinaire

...
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions



Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plans d'épargne salariale

... —

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés du groupe Vallourec liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, hors plan d'épargne d'entreprise

...
Modification de l'article 10 (Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration) des statuts en application de la loi n° 2024-537 du 13 juin 2024 visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France) et pour préciser les pouvoirs de l'Administrateur référent

7.3

Assemblée Générale Ordinaire

14^{ème} Résolution

• Ordinaire

...
Pouvoirs en vue des formalités



MERCI !



Annexes



Définitions des Données Financières à Caractère Non Strictement Comptable

- **Flux de trésorerie disponible ajusté** : défini comme le flux de trésorerie opérationnel ajusté, +/- variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et les investissements industriels bruts. Il correspond au flux net de trésorerie généré par l'activité retraités des charges de restructuration et autres éléments non-récurrents +/- les investissements industriels bruts.
- **Flux de trésorerie opérationnel ajusté** : défini comme le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) ajusté des produits et charges sans incidence sur la trésorerie, des flux de trésorerie liés au résultat financier et de taxes.
- **Cessions d'actifs et autres éléments ayant un impact sur la trésorerie** : inclut des encaissements relatifs à la vente d'actifs ainsi que d'autres flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement et de financement.
- **Variation du besoin en fonds de roulement** : se réfère à la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.
- **Données à taux de change constants** : les données présentées « à taux de change constants » sont calculées en neutralisant l'effet de conversion en euro du chiffre d'affaires des sociétés du Groupe dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro. L'effet de change de conversion est neutralisé par l'application des taux de change de l'année N-1 au chiffre d'affaires de l'année N de ces sociétés.
- **Résultats Brut d'Exploitation** : le résultat brut d'exploitation est obtenu en partant du résultat d'exploitation avant amortissements et en excluant certains produits et charges d'exploitation non récurrents présentant un caractère inhabituel ou rare dans leur réalisation, à savoir :
 - les dépréciations d'écarts d'acquisition et d'immobilisations constatées dans le cadre des tests de dépréciation selon IAS 36 ;
 - les charges de restructuration, notamment les mesures d'adaptation des effectifs de montants significatifs, concernant des événements ou des décisions d'envergure ;
 - les plus-values ou moins-values de cessions ;
 - les charges et produits qui résulteraient d'un litige d'une matérialité très significative, d'opérations de déploiement ou de capital majeures (frais d'intégration d'une nouvelle activité...).

Définitions des Données Financières à Caractère Non Strictement Comptable

- **Flux de trésorerie lié au résultat financier** : inclut le paiement d'intérêts liés à la dette financière ainsi qu'à la dette de location, les produits financiers et autres coûts financiers.
- **Écarts de change** : permet la réconciliation de certains éléments du tableau de flux de trésorerie et leur incidence effective sur la trésorerie. Cet effet est lié au financement intragroupe, ainsi qu'aux couvertures de change correspondantes.
- **Investissements industriels bruts** : les investissements industriels bruts se définissent comme la somme des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et ceux liés aux acquisitions d'actifs biologiques.
- **(Hausse) baisse de la dette nette** : (alternativement « variation de la dette nette ») se définit comme la génération de trésorerie globale +/- ajustements de la dette nette sans incidence sur la trésorerie.
- **Marge industrielle** : la marge industrielle se définit comme la différence entre le chiffre d'affaires et les coûts industriels des produits vendus (c'est-à-dire après imputation des coûts industriels variables et des coûts industriels fixes), hors amortissements.
- **Dette de location** : la dette de location est définie comme la valeur actualisée des engagements de loyers futurs.
- **Les simulations de résultats et de flux de trésorerie en milieu de cycle ou normalisés et les hypothèses associées** ne représentent PAS une prévision, un objectif ou une perspective de Vallourec pour un exercice particulier, mais visent à représenter une moyenne à travers les cycles et dans différentes circonstances pour illustrer, dans un environnement volatil et imprévisible, le fonctionnement théorique du New Vallourec. Conceptuellement, ils doivent être compris comme des niveaux approximatifs à observer en moyenne, sur une longue période et dans des environnements économiques et de prix de matières premières variés.

Définitions des Données Financières à Caractère Non Strictement Comptable

- **Dette nette** : la dette nette consolidée (ou « dette financière nette ») se définit comme les emprunts bancaires et autres emprunts plus les découverts et autres emprunts à court terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie plus la juste valeur des swaps de devises liés à la couverture EUR/USD du principal des 820 millions de dollars d'Obligations Senior à 7,5 %. La dette nette exclut les dettes de location.
- **Besoin en fonds de roulement net** : défini comme le besoin en fonds de roulement net des provisions pour stock et créances clients ; les jours de besoin en fonds de roulement net sont calculés sur la base des ventes trimestrielles annualisées
- **Ajustements de la dette nette sans incidence sur la trésorerie** : comprend des effets de change sans impact de trésorerie sur le solde de la dette, les ajustements à la juste valeur définis par les normes IFRS sur le solde de la dette et d'autres éléments sans incidence sur la trésorerie.
- **Éléments sans incidence sur la trésorerie dans le RBE** : inclut des provisions et autres éléments sans impact sur la trésorerie dans le calcul du RBE.
- **Besoin en fonds de roulement lié à l'activité** : inclut le besoin en fonds de roulement et les autres créances et dettes.
- **Charges de restructuration et autres éléments non-récurrents** : se compose principalement des coûts ayant une incidence sur la trésorerie liés à l'exécution du plan New Vallourec, y compris les indemnités de licenciement et autres coûts de fermeture d'installations.
- **Retour sur Capital Investi (ROIC)** : défini comme le résultat d'exploitation GAAP moins les impôts normalisés (supposés à un taux statuaire mixte), divisé par les capitaux propres, les intérêts minoritaires et toutes les dettes financières, les dettes de location et les passifs dérivés, moins tous les actifs financiers à court terme, y compris la trésorerie et équivalents de trésorerie, les investissements à court terme et les actifs dérivés à court terme.

Définitions des Données Financières à Caractère Non Strictement Comptable



- **Génération de trésorerie globale** : se définit comme le flux de trésorerie disponible ajusté +/- charges de restructuration et autres éléments non-récurrents, des cessions d'actifs et autres éléments ayant une incidence sur la trésorerie. La génération de trésorerie globale correspond au flux net de trésorerie généré par l'activité +/- les investissements industriels bruts et les cessions d'actifs et autres éléments ayant une incidence sur la trésorerie.
- **Besoin en fonds de roulement** : défini comme les créances clients plus les stocks moins les dettes fournisseurs (hors provisions).



Assemblée Générale des Actionnaires

22 mai 2025

